

RÉPONSE – M 222 B – 13.06

Réponse du Conseil administratif à la résolution M 222 A – 13.03

déposée par Mme MEISSNER et M. CERUTTI

relative à l'objet suivant :

POUR ÉVITER LE PIÈGE D'UNE JONCTION AUTOROUTIÈRE MEURTRIÈRE

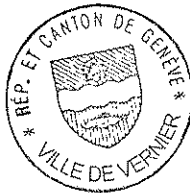
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La motion M 222 A – 13.03, votée par votre Conseil lors de sa séance ordinaire du 5 mars 2013, a été adressée comme demandé au Conseil d'État, ainsi qu'à l'Office de l'urbanisme, en même temps que la résolution R 317 – 13.03 « Bretelle autoroutière du Canada : ne pas oublier les habitants ! ».

Vous trouverez ci-joint copie des courriers envoyés et de la réponse du 4 juin 2013 de Madame Michèle KUNZLER, Conseillère d'état en charge du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME).

La résolution M 222 A – 13.03 est ainsi close.

Yvan ROCHAT
Conseiller administratif



Vernier, le 17 juin 2013

Annexes mentionnées

COPIE

Secrétariat général

T +41 (0)22 306 06 10
F +41 (0)22 306 06 11
secretariat-general@vernier.ch

PLE / mha / 010.13

Département de l'intérieur, de la mobilité et de
l'environnement - DIME
Madame Michèle KUNZLER
Présidente
Case postale 3918
1211 Genève 3

Vernier, le 12 mars 2013

Concerne : Résolution R 317 – 13.03 Bretelle autoroutière du Canada : ne pas oublier les habitants !
Motion M 222 A – 13.03 Pour éviter le piège d'une jonction autoroutière meurtrière

Madame la Conseillère d'État,

Lors de sa séance ordinaire du 5 courant, le Conseil municipal a adopté, par 34 OUI, soit à l'unanimité, la résolution R 317 – 13.03 et la motion M 222 A – 13.03, dont nous vous transmettons les textes des décisions et des projets déposés.

En votant ces deux textes, le Conseil municipal a manifesté sa volonté de garantir la qualité de vie des habitants de Vernier dans le cadre de la réalisation de la bretelle autoroutière inscrite au plan directeur cantonal.

Le Conseil municipal demande notamment à ce que :

- cette jonction autoroutière se fasse non pas en surface mais en souterrain et rejoigne le futur barreau de Montfleury après la traversée de la route de Peney ; cette solution permettrait d'éviter que le futur trafic de cette bretelle autoroutière ne se déverse sur la route de Peney et encombre par là tout le village de Vernier.
- l'implantation de cette bretelle autoroutière au Canada et la construction d'un barreau sur le plateau de Montfleury doivent impérativement préserver les qualités paysagères et environnementales (insertion discrète de l'ouvrage, bruit et pollution de l'air notamment) de vie des habitants ; la solution d'une tranchée couverte comme celle qui existe à Arare permettrait d'atteindre cet objectif.
- l'implantation d'une bretelle autoroutière au Canada et la construction d'un barreau sur le plateau de Montfleury impliquent obligatoirement la requalification en réseau secondaire du tronçon verniolan de la route de Peney ; cette invite est la résultante des deux premières : par la requalification de la route de Peney en réseau secondaire, la qualité de vie des habitants de Vernier s'en trouverait renforcée.

Le Conseil administratif ne peut qu'appuyer ces deux décisions et vous remercie d'ores et déjà d'associer les autorités exécutives de la Ville de Vernier dans les groupes de travail cantonaux, voire fédéraux, qui pourraient être constitués pour l'étude et la réalisation de ce projet.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'État, à l'assurance de notre parfaite considération.


Yvan ROCHAT
Maire

Copie : M. MEYER

Copie à l'Office de l'urbanisme (DU)

Annexes mentionnées

COPIE

Secrétariat général

T +41 (0)22 306 06 10
F +41 (0)22 306 06 11
secretariat-general@vernier.ch

PLE / mha / 010.13

Office de l'urbanisme (DU)
Madame Isabel GIRAULT
Directrice générale
Case postale 224
1211 Genève 8

Vernier, le 12 mars 2013

Concerne : Résolution R 317 – 13.03 Bretelle autoroutière du Canada : ne pas oublier les habitants !
Motion M 222 A – 13.03 Pour éviter le piège d'une jonction autoroutière meurtrière

Madame la Directrice,

Vous trouverez ci-joint copie du courrier, relatif à l'objet sous référence, adressé ce jour à Madame Michèle KUNZLER, Conseillère d'Etat en charge du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, à laquelle nous transmettons une résolution et une motion votée à l'unanimité du Conseil municipal le 5 mars 2013.

En vous souhaitant bonne réception de ces documents et de la bonne suite que vous voudrez bien leur donner, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.


Yvan ROCHAT
Maire

Copie : M. MEYER.

Annexes mentionnées



DIME
Case postale 3918
1211 Genève 3

Ville de Vernier
Monsieur Yvan ROCHAT
Maire
Case postale 520
1214 Vernier

N/réf. : MIK/AP/MB/dw 605665-2013

Genève, le 04 JUIN 2013

**Concerne : Jonction de Vernier Canada
Résolution R317 – 13.03 et Motion M222 A – 13.03**

Monsieur le Maire,

Votre courrier du 12 mars 2013 relatif à l'objet cité en titre m'est bien parvenu et il a retenu ma meilleure attention.

Les études d'opportunité et de faisabilité menées par la Direction générale de la mobilité et la Direction générale du génie civil ont permis de mettre en évidence de nombreuses opportunités d'amélioration du réseau routier concernant directement la commune de Vernier.

En effet, au-delà du meilleur fonctionnement de l'autoroute qui permettra de décharger le réseau cantonal, les objectifs poursuivis par la réalisation de la demi-jonction de Vernier Canada et de la route du plateau de Montfleury sont d'améliorer l'accessibilité à la ZIMEYSA et de permettre une requalification – et donc un déclassement – de la route de Peney dans la traversée du village de Vernier.

Ces résultats vous ont été présentés par les services dont je suis chargée, auditionnés dans le cadre de la motion citée en objet le 22 janvier 2013.

Sur cette base, mes services ont saisi l'Office fédéral des routes (OFROU), autorité compétente pour ce qui concerne le réseau des routes national et les jonctions autoroutières, le canton étant compétent pour la réalisation de la route du plateau de Montfleury.

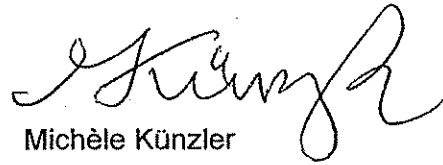
A ce stade des études, il n'est pas possible d'évaluer l'impact environnemental de ces projets. Les études, qui vont s'engager dans les prochains mois sous pilotage de l'OFROU pour la demi-jonction et du canton pour la route de Montfleury, apporteront une réponse aux inquiétudes, notamment sur l'impact environnemental, dont vous me faites part.

Au lancement de la réflexion relative à la route de Montfleury, je demanderai aux services concernés de vous associer de manière étroite, selon votre demande. Je ne puis malheureusement pas m'engager pour les études qui seront du ressort de l'OFROU.

/.

Projet1000029.DOCX

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire,
à l'assurance de ma considération distinguée.



Michèle Künzler